**ETHIQUE ET SOIN**

**LE PLAN.**

**I/INTRODUCTION**

**II/OBJECTIF** :

**III/DEFIS ETHIQUES ET VALEURS DU SOIN**

**1. LA CONCEPTION DE L’IDEE D’HUMANITE**

**2. LA LIBERTE**

**3. L’EGALITE**

**4. LA FRATERNITE**

**IV/ CONCLUSION :**

**ETHIQUE ET SOIN**

**I/INTRODUCTION**

Au-delà des promesses, du progrès médical, scientifique et biotechnologique, le principe d’humanité doit rester au cœur de l’acte de soin.

Au-delà des attentes individualistes, le soin doit être un enjeu de solidarité et de responsabilité.

Les valeurs soignantes constituent les valeurs du » care ». Le prendre soin s'étend aujourd’hui à la capacité de s'occuper d'autrui et de lui porter attention.

Tout soignant, dès qu'il commence à exercer sa profession se trouve confronté au questionnement éthique. Dès qu'une décision doit être prise, le problème éthique devient subitement concret (toute personne non préparée peut en ressentir un malaise profond).

**II/OBJECTIF** :

Le but est d'entraîner l'étudiant à s''impliquer dans le questionnement éthique et la prise de décision en le formant à analyser les différentes composantes du problème éthique posé.

Il apprendra à se référer aux repères juridiques, déontologiques, aux chartes et recommandations, aux repères moraux, philosophiques et religieux.

Amené par la réflexion à mieux se connaître et à définir ses propres valeurs, le soignant (l'étudiant) apprendra aussi à identifier et à respecter les valeurs personnelles des partie en sa présence, celle du malade et de sa famille.

La décision résultera d'un compromis établi dans un esprit d'ouverture vers l'autre, afin de faire ce qui est le mieux pour la personne, dans la situation où elle se trouve à ce moment là . L'étudiant comprendra alors pourquoi il n'y a pas de solution préétablie.

**III/DEFIS ETHIQUES ET VALEURS DU SOIN**

**1. LA CONCEPTION DE L’IDEE D’HUMANITE**

Face aux vulnérabilités de la maladie et aux détresses qui affectent la personne dans sa dignité, des professionnels de santé s’efforcent de préserver une conception de la vocation et de la fonction soignantes.

« Prendre soin », assumer en pratique les exigences du *care*, c’est tenter de préserver les droits de ces personnes qui, dépourvues de cette ultime sollicitude, et démunies du moindre recours, auront le sentiment de ne pas exister au sein de la cité.

 Avec l’éthique La conception du *vivre ensemble* se Reformule et se renforce, parfois aux marges des performances biomédicales

Lorsque l’on soigne, l’attention éthique caractérise un sens de la responsabilité, de la faculté de manifester une préoccupation humaine dont dépend même la personne malade et la conception de l’idée d’humanité.

L’éthique du soin nécessite de développer, aux côtés de la technique, une approche qui relève de l’humain et de l’attention à l’autre en tant que personne, dans le respect de ses valeurs propres.

L’éthique du soin envisage le patient dans sa globalité et dans toutes ses composantes : physiques, psychiques, sociales, culturelles et spirituelles.

Penser l’humain au quotidien et le décliner au fil de l’existence, est le vecu permanent des soignants. Confrontés à la maladie, à la vieillesse, aux incapacités, aux handicaps physiques et psychiques, à la fin de la vie, ils se doivent de suivre les principes fondateurs de la bioéthique( autonomie, bienfaisance, non-malfaisance et justice).

Parallèlement, ils doivent aussi s’appuyer sur des valeurs partagées en équipe et servant de référence telles que solidarité, bienveillance, respect, tolérance, dignité, honnêteté, vérité, sécurité, intégrité, intimité et protection du plus faible.

Au carrefour des sciences et techniques médicales d’une part, et des sciences humaines d’autre part, l’éthique amène à s’interroger sur le sens que peut prendre la maladie au sein d’une existence singulière.
Les tensions entre ces différentes valeurs nous obligent à nous interroger, à nous laisser interpeler, à peser sans cesse les bénéfices et les risques des solutions envisagées lors des décisions à prendre. L’éthique du soin convoque la responsabilité dans l’acte soignant.

La « dignité humaine », la « primauté de l’être humain » constituent les repères fondamentaux auxquels devraient être ramenées des décisions sensibles du fait de leurs enjeux humains : « *L’intérêt et le bien de l’être humain doivent prévaloir sur le seul intérêt de la société ou de la science*. »

Les prouesses biomédicales semblent déjouer les fatalités et confèrent à l’homme le sentiment de pouvoir un jour maîtriser sa destinée, mais déçoivent aussi quand on est confronté à la réalité de la vulnérabilité humaine, à la mortalité, et aux dilemmes de décisions

**2. LA LIBERTE**

 La liberté est abordée dans l’accès dans un établissement sanitaire. Liberté et droit au risque, sont des questionnements fondamentaux dans les pratiques du soin et de l’accompagnement.
La liberté est aussi interrogée dans la possibilité d’être loyalement informé, de donner son consentement, ou dans la possibilité de concilier une certaine intimité avec la vie en collectivité.

**3. L’EGALITE**

 L’égalité est interrogée notamment dans les possibilités d’accès aux soins pour tous, dans le respect des valeurs de chacun, dans la réalité de la non-discrimination.

*L’égalité fondamentale de tous les êtres humains en dignité et en droit doit être respectée de manière à ce qu’ils soient traités de façon juste et équitable*.

Les nouvelles techniques (de sélection, de tri, de manipulation, de recombinaison, voire de reconfiguration de l’humain équipé de prothèses, de systèmes implantables) défient les lois de la nature et représentent certes un espoir pour les personnes malades et leurs proches, mais est ce qu’ils sont accessibles à tout le monde avec égalité.

L’écart se creuse entre les exclus du système de santé, et des dispositifs performants (coûteux), et les bénéficiaires privilégiés

Elle est aussi convoquée à l’heure de la réflexion collégiale, démarche de délibération dans laquelle chacun peut exprimer son point de vue dans une situation délicate, en pluridisciplinarité, sans prééminence de tel avis sur tel autre, et sans nécessité d’aboutir à un consensus.

C’est l’apprentissage d’une démarche fondée sur l’éthique de la discussion, qui permet de s’écouter et de confronter les points de vue, et enfin d’apporter un éclairage au médecin pour prendre sa décision.
La collégialité ne peut se décliner que dans la durée, et dans une certaine forme d’engagement permanent et solidaire : l’aventure de la démarche éthique est nécessairement collective

**4. LA FRATERNITE**

|  |
| --- |
| la fraternité est interrogée au quotidien dans l’attention portée à autrui et dans la sollicitude du soignant envers le soigné qui l’oblige. C’est un engagement à accompagner sans faille et parfois jusqu’au bout. |

**IV/ CONCLUSION :**

Une concertation responsable s’impose, afin d’arbitrer ensemble des choix assumés et partagés, par une approche cohérente et éthiquement satisfaisante,

des repères sont indispensables pour la détermination, de décisions justifiées et mesurées. car il est évident que « ce qui est possible n’équivaut pas au permis et que le préférable doit être pensé et déterminé selon des arbitrages »